



S.A.S IMMOBILIERE DES PYRENEES au
capital de 1000,00€
RCS PERPIGNAN n°903494524
5 Rue Aristide Maillol –
66120 FONT-ROMEY ODEILLO VIA

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

(Immobilier traditionnel ancien, commerces, immobilier d'entreprise)

<i>A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente, à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche</i>	TTC
Prix de vente jusqu'à 50 000 €	Forfait 4 000,00 €
Prix de vente compris entre 50 000 € et 70 000 €	10% €
Prix de vente compris entre 70 000 € et 100 000 €	9% €
Prix de vente compris entre 100 000 € et 180 000 €	8% €
Prix de vente compris entre 180 000 € et 250 000 €	7% €
Prix de vente compris entre 250 000 € et 350 000 €	6%
Prix de vente au-delà de 350 000 €	5%

AVIS DE VALEUR VENALE OU LOCATIVE

150,00 € TTC
<i>Gratuit en cas de vente ou de location par l'agence du bien objet de l'avis de valeur dans les 3 mois</i>

LOCATIONS

Baux d'habitation en nu ou meublé soumis à la loi du 06/07/1989 et au décret n°2014-890

Les tarifs ci-dessous s'appliquent au bailleur et au preneur sauf les frais d'entremise à la charge unique du bailleur

De 18,00 à 25,00 m²		De 25,01 à 32,00 m²		De 32,01 à 40,00 m²		De 40,01 à 50,00 m²		A partir de 50,01 m² m²	
Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00
Dossier	145,00	Dossier	174,00	Dossier	203,00	Dossier	229,00	Dossier	299,00
EDL	54,00	EDL	75,00	EDL	96,00	EDL	120,00	EDL	150,00
FORFAIT	199,00	FORFAIT	249,00	FORFAIT	299,00	FORFAIT	349,00	FORFAIT	449,00

Honoraires dossier : visite, constitution du dossier, rédaction du bail et acte de caution si nécessaire

Honoraires EDL : état des lieux d'entrée et de sortie

Les honoraires sont calculés conformément au décret n°2014-890 à savoir 8,07 € TTC maximum pour le dossier /m² et 3,03 € TTC maximum / m² pour l'état des lieux

GESTION LOCATIVE

Les honoraires s'entendent à la charge du bailleur, sur la base de toutes les sommes encaissées sauf sur le dépôt de garantie

De 1 à 5 biens en gestion	9% TTC
De 6 à 10 biens en gestion	6 % TTC
Au-delà de 10 biens	4,50 % TTC

GESTION DE COPROPRIETES (SYNDIC) - AFUL - ASL

Honoraires à la charge du syndicat des copropriétaires, calculés en fonction du nombre de lots principaux

Honoraires de gestion courante	A partir de 150,00 € TTC/an/lot principal
Vacation horaire	80,00 € TTC
Frais d'état daté et remise des documents LOI ALUR (gratuit si vente par l'agence)	380,00 € TTC
Les honoraires particuliers seront détaillés sur le projet de contrat de syndic	

LOCATION SAISONNIERE – GESTION LOCATION SAISONNIERE, CONCIERGERIE

Les honoraires de location s'entendent à la charge du locataire sur le tarif affiché de la location, les honoraires de gestion s'appliquent au propriétaire, sur la base du tarif affiché, déduction faite des honoraires de location (assurance annulation de séjour incluse)

LOCATION	16,7% TTC
GESTION	16% TTC
CONCIERGERIE à la charge du propriétaire, sur le prix fixé dans l'engagement de location établi par le bailleur	10 % TTC avec un forfait minimum de 30 € TTC